

## Public visé par la formation

Personnel qui effectue des travaux d'ordre non-électrique (H0B0/H0V) au voisinage de pièces nues sous tension ou qui doit pénétrer dans des locaux réservés aux électriciens (maçon, peintre, élagueur, terrassier, agent de nettoyage, etc.).

## Pré-requis

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Aptitude au poste de travail sans contre-indication du médecin du travail.

## Objectifs de la formation

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT et/ou HTA dans le respect des prescriptions de sécurité électrique pour les personnes habilitées.

## Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentielle.

Alternance d'exposés théoriques et de mises en situation pratiques en salle, suivis d'une séance de travaux pratiques.

## Évaluation de la formation / Sanction de la formation

Évaluation théorique sous forme d'un QCM et évaluation des savoir-faire à l'aide d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention.

Remise d'une attestation de formation, avec un avis nominatif et individuel sur les symboles d'habilitation recommandés ainsi qu'un titre d'habilitation pré-rempli.

## Durée de la formation, modalités d'organisation, tarifs, contact

**Durée :** 07 heures

**Horaires :** 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30

**Lieux :** IFTS Nice\*, sites de l'entreprise, la Mairie...

*\* Nos locaux et nos services sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous réserve d'un avis médical favorable*

**Dates :** interentreprises : voir calendrier annuel  
intra : à définir

**Groupe** de 3 à 10 personnes

**Formateurs principaux :** Formateurs spécialisés en Habilitations Electriques .

**Tarifs :** 165 € \* / stagiaire

*\* Plusieurs niveaux et sessions intra: nous consulter*

**Contact :** 04 92 12 01 06 - iftsformation@wanadoo.fr

## CONTENUS DE LA FORMATION\*

- ▶ Nommer les limites de l'HABILITATION (chiffre 0) (autorisation et interdits, champs restrictifs de travail, ZONE DE TRAVAIL).
  - Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie.
  - Appliquer les instructions.
- ▶ Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
  - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- ▶ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- ▶ Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
  - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.
  - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

**ENSEIGNEMENTS PRATIQUES :** Réalisés soit dans l'environnement des stagiaires (en intra) soit sur des installations pédagogiques.

**SYNTHÈSE - QUESTIONS DIVERSES**

**EVALUATION DES CONNAISSANCES THÉORIQUE ET PRATIQUE**

\* Contenus détaillés sur demande